

DA 300 – 23.12

DÉPENSE EXTRAORDINAIRE DE CHF 823'763.65 POUR L'ACHAT ET LA MISE EN PLACE DE PAVILLONS PROVISOIRES CONSÉCUTIVEMENT AU SINISTRE SURVENU À L'ÉCOLE DES RANCHES

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'école des Ranches II a été rénovée et agrandie en 2019. Elle accueille actuellement des classes primaires et divers équipements pour le parascolaire. Elle est composée d'un bâtiment en L sur quatre niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée et deux étages) qui abrite dix-neuf classes, une salle parascolaire, une salle de rythmique, un auditorium, une piscine, une salle de sport polyvalente, trois bureaux, une salle des maîtres avec kitchenette, une infirmerie, des locaux de sociétés, un réfectoire avec une cuisine de finition, des locaux techniques, des dépôts, des vestiaires et des sanitaires.

Un incendie, déclenché à l'extérieur de l'établissement le 4 juillet 2023, a fortement endommagé une grande partie du bâtiment central de l'école, touchant les façades et toitures côté préau, huit classes, les locaux enseignants et administratifs situés au rez-de-chaussée, ainsi que les parties communes (préau couvert, couloirs, cages d'escaliers et blocs sanitaires). Ce périmètre nécessite une déconstruction minutieuse et une reconstruction des éléments détruits ou endommagés.

Huit autres classes situées dans la partie sud-ouest de l'école ont été impactées à un degré moindre (dépôt de suie), mais nécessitent un assainissement.

Afin de rendre possible la rentrée des classes sur site le 21 août 2023, le Conseil administratif a tenu une réunion extraordinaire en date du 13 juillet 2023 pour valider l'achat et la mise en place de pavillons provisoires à proximité de l'école des Ranches. Cette décision a été notifiée au Conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 20 juillet 2023.

Il est à noter que l'urgence était avérée pour un double motif. D'une part, les délais pour permettre l'accueil des élèves dès la rentrée étaient extrêmement courts, confinant l'exercice à un véritable tour de force ! D'autre part, il convenait de saisir une occasion unique, soit la possibilité de disposer d'un groupe scolaire modulaire, de surcroît à un prix très bas, groupe détenu par la ville de la Tour-de-Peilz. Pour illustrer le propos, il faut savoir que ces pavillons ont été cédés pour CHF 300'000.00. Nous avons été nantis d'une proposition d'une société disposant d'un groupe scolaire ayant été exploité par une commune alémanique pour un montant de CHF 1'750'000.00.

Les pavillons scolaires ayant une capacité d'accueil de douze salles de classe, quatre autres classes ont été relogées provisoirement à l'école de Vernier-Place et à l'école de Poussy.

Ils ont été disposés sur une zone imperméable suffisamment grande (environ 2000 m²) devant l'école, soit le parking des enseignants et du personnel communal situé à l'entrée sud-est du site.

Grâce à la réactivité et à l'engagement de nombreux services communaux durant les mois de juillet et d'août, 16 salles de classe provisoires ont été mises à disposition des enseignants six semaines après le sinistre, permettant ainsi une rentrée des classes sur site pour 230 élèves.

Dépense extraordinaire de CHF 823'763.65 pour l'achat et la mise en place de pavillons provisoires consécutivement au sinistre survenu à l'école des Ranches

Plan de situation et vue extérieure des pavillons provisoires :

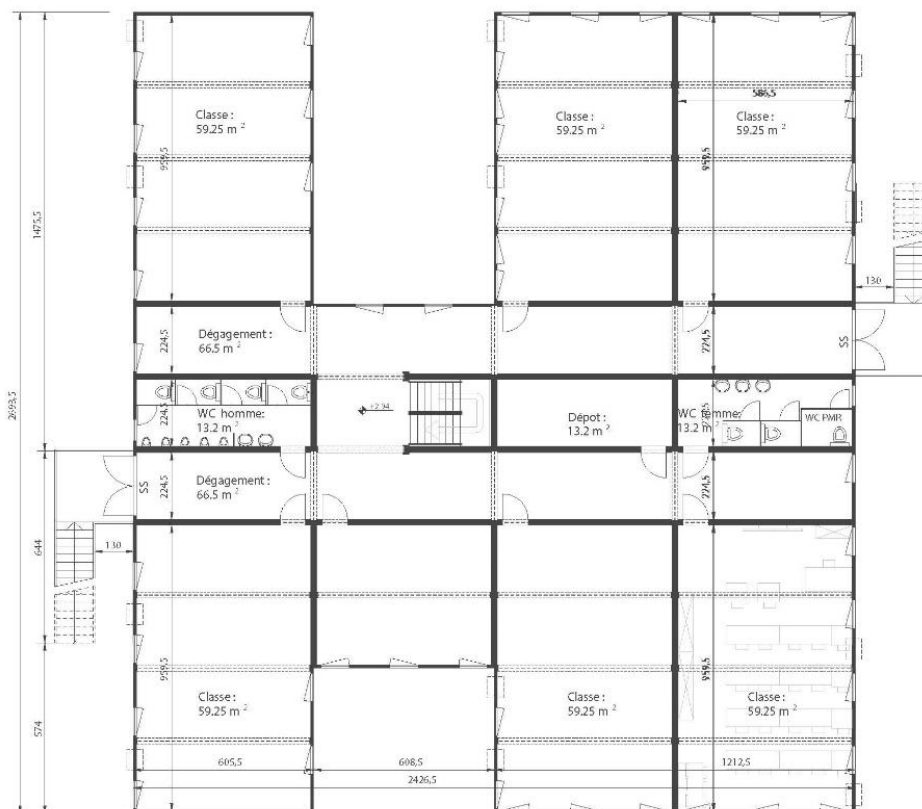


PROGRAMME

Les pavillons provisoires, composés de deux étages, intègrent le programme suivant :

- 12 classes
- 4 blocs sanitaires
- 2 dépôts
- 1 bureau

Plan d'étage type des pavillons provisoires :



Dépense extraordinaire de CHF 823'763.65 pour l'achat et la mise en place de pavillons provisoires consécutivement au sinistre survenu à l'école des Ranches

SOMMES ENGAGÉES

Les sommes indiquées ci-dessous ont été avancées par la Ville de Vernier

Pavillons provisoires	CHF 684'268.23
Préau couvert provisoire	CHF 19'675.00
Déménagement	CHF 41'950.00
Mandat architecte et ingénieurs (géomètre, sécurité et acoustique)	CHF 16'190.00
Taxe, émoluments, divers	CHF 2'785.52
Total intermédiaire	CHF 764'868.75

TVA 7,7% s/ CHF 764'868.75	CHF 58'894.90
----------------------------	---------------

TOTAL TTC **CHF 823'763.65**

Le montant sous la rubrique Pavillons provisions comprend, outre le prix des pavillons, le transport ainsi que les coûts d'installation (raccordement, notamment). Le préau couvert provisoire, répondant à une exigence du DIP, a été acquis dans un second temps.

Ce montant pouvait être intégralement pris en charge par les assurances. Dans la mesure où la Commune a identifié des besoins subséquents pour l'usage de pavillons provisoires, à commencer sur ce site pour effectuer les travaux de rénovation de l'école de Ranche 1, et plus tard pour la rénovation d'autres écoles, il était pertinent de vouloir racheter à l'assurance ce groupe scolaire. Après négociation,

L'indemnité d'assurance s'établit à	CHF 720'000.00
-------------------------------------	----------------

Le solde à la charge de la Ville de Vernier **CHF 103'763.65**

représentant le **coût d'achat du groupe scolaire.**

COÛTS CONNEXES

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

Nature	Désignation	Coût annuel
33	Amortissements du patrimoine administratif	CHF 10'376.35
34	Charges financières	CHF 2'282.80
Total		CHF 12'659.45

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Mathias BUSCHBECK
Maire

Vernier, le 11 décembre 2023

DA 300 – 23.12

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à une

DÉPENSE EXTRAORDINAIRE DE CHF 823'763.65 POUR L'ACHAT ET LA MISE EN PLACE DE PAVILLONS PROVISOIRES CONSÉCUTIVEMENT AU SINISTRE SURVENU À L'ÉCOLE DES RANCHES

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
vu l'exposé de motifs :

vu le suivi des dépenses établi par le Service des bâtiments au 9 novembre 2023 ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 823'763.65 pour une dépense extraordinaire pour la mise en place de pavillons provisoires consécutivement au sinistre survenu à l'école des Ranches II ;
- 2 de prendre acte qu'une indemnité d'assurance de CHF 720'000.00 financera ces travaux ;
- 3 de comptabiliser la dépense nette de CHF 103'763.65 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 4 d'amortir la dépense nette de CHF 103'763.65 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 21.33 dès 2023, première année d'utilisation du bien.

